

La CAPL protège l'environnement

Biotisa : Phytobac traite les effluents phytosanitaires

Scoop ! Début janvier, Biotisa quitte Dijon (Côte d'Or) pour s'installer à Cavaillon (Vaucluse). Cette société fondée en 2006 par des chercheurs en microbiologie de l'Inra et du CNRS est spécialisée dans les "technologies microbiennes utilisant le sol comme bio-réacteur". Autrement dit, elle commercialise des lits biologiques pour le traitement des effluents phytosanitaires. Et son produit phare n'est autre que le célèbre Phytobac, agréé par le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt pour traiter les eaux des aires de lavage agricoles.

Autre bonne nouvelle : Biotisa est, depuis cette année, filiale à part entière de la CAPL. Une façon de boucler la boucle, puisque cette dernière a été son premier client : "Nous avons installé le premier dispositif Phytobac en 2007 à Sénas, dans les Bouches-du-Rhône", explique Jean-Roch Sanche, salarié du groupe CAPL responsable de Biotisa. "Aujourd'hui, près de 200 Phytobacs sont installés en France." Si la majorité a été mise en place sur des exploitations, on en trouve aussi dans des lycées agricoles comme celui d'Aix-en-Provence ou Saint-Rémy-de-Provence (Bouches-du-Rhône).

Une technique qui fait ses preuves

Phytobac répond en tout point aux obligations réglementaires - l'arrêté du 12 septembre 2006 contraignant les agriculteurs à traiter les effluents phytosanitaires - et s'adapte tant à l'agriculture qu'à l'horticulture comme aux espaces verts. Son principe de fonctionnement est simple : les eaux de lavage sont envoyées dans un bac où les micro-organismes du sol dégradent les molécules des produits phytopharmaceutiques. L'eau est ensuite filtrée puis s'évapore grâce à un système semi-automatisé.

"Lors de chaque installation, nous proposons un projet global, nous sommes maître d'œuvre du chantier de A à Z", détaille Jean-Roch Sanche. "Nous réalisons jusqu'aux plans de l'aire de lavage en prenant en compte les normes en vigueur. L'idée est simple : protéger l'environnement et les nappes phréatiques ! Aucun liquide pollué ne doit atteindre le milieu aquatique." Le système permet aussi de protéger des pollutions ponctuelles, comme lorsqu'un bidon se renverse malencontreusement. Par ailleurs, la mise en place d'une vanne trois voies permet de ne point aiguiller les eaux de pluie vers le bac de traitement.

"Lors de l'étude, nous évaluons la production de l'agriculteur et dimensionnons le Phytobac", poursuit Jean-Roch Sanche. "Mais le système est évolutif : si des terres sont achetées ou louées, entraînant une augmentation de l'utilisation de produits phytosanitaires, nous pouvons augmenter la capacité de traitement en rajoutant simplement un module."

Autre avantage de cette technique : elle ne génère pas de déchets. Après huit ans de fonctionnement, le substrat du Phytobac peut être épandu sur des terres agricoles à raison de dix tonnes par hectare. Toutefois, à la CAPL comme à Biotisa, on garde en tête que "les effluents les plus faciles à traiter sont ceux qui ne sont pas produits".

"Avec le Phytobac, nous protégeons l'environnement et les nappes phréatiques".

CAPL et Adivalor offrent une seconde vie aux plastiques agricoles



Les chiffres sont impressionnants. Lors de la campagne 2013-2014, le groupe CAPL et Adivalor - "éco-organisme privé qui a pour mission d'organiser la collecte et la valorisation des intrants agricoles en fin de vie" - ont récolté 39,9 tonnes d'emballages vides, 24,1 tonnes de big bags et de sacs, 494,1 tonnes de films agricoles usagés et 2,2 tonnes de produits phytosanitaires non utilisables.

"Nous récupérons ces déchets sur nos 52 dépôts le premier jeudi de chaque mois", explique Laure Grehl, de la CAPL. "Puis nous les centralisons sur notre plateforme de Sorgue, où Adivalor se charge de récupérer le tout." Preuve qu'il répond aux attentes des agriculteurs, ce protocole perdure depuis 2001.

Après la collecte, place au recyclage : les emballages vides de produits phytosanitaires et de fertilisants reprennent vie sous forme de tuyaux d'évacuation ou de matériaux de construction. Les films de serres sont, pour leur part, transformés en sacs poubelle. Quant aux produits phytosanitaires non réutilisables - car périmés, ou faisant l'objet d'un retrait d'autorisation de mise en marché, ou obsolètes suite à un changement de type de culture -, ils sont incinérés.

Dans le cas des films agricoles, intéressants à recycler, la CAPL se déplace : "Adivalor donne l'autorisation de prise en charge, et nous organisons la collecte en envoyant des bennes directement sur les exploitations", précise Laure Grehl. L'intérêt pour l'agriculteur est double : il se débarrasse d'un déchet à domicile, et il est rémunéré en fonction du tonnage de plastique fourni. Merci qui ?



Dephy, des fermes exemplaires pour les phytosanitaires

Pour convaincre, il faut prouver que cela fonctionne. Voilà pourquoi, depuis trois ans, la CAPL est associée au réseau des fermes Dephy mis en place par les pouvoirs publics. Il s'agit, à travers des fermes de référence, de "démontrer que réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques est possible, d'expérimenter des systèmes économes en produits phytopharmaceutiques en produisant des références locales et économiquement pertinentes". Une dizaine de coopérateurs de la CAPL sont inscrits dans ce réseau. "Nous accompagnons un groupe d'arboriculteurs, en partenariat avec la coopérative GPS, à Manosque, et un groupe de viticulteurs", précise Thierry Castel, de CAPL.

Y sont testés l'enherbement des vignes pour éviter l'utilisation d'herbicides, des produits de biocontrôle d'origine naturelle, des stimulateurs des défenses naturelles des plantes et des produits inertes, telle l'argile, qui désorientent les insectes. "Nous utilisons aussi des outils de modélisation pour évaluer le risque et éviter tout traitement superflu", poursuit Thierry Castel. La CAPL souhaite ainsi prouver qu'il est possible de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires sans prendre de risque et sans révolutionner ses pratiques culturales. La première phase se terminant, la CAPL envisage de participer au second cycle du réseau Dephy. Il s'agira alors de communiquer les résultats aux agriculteurs, aux associations de défense de l'environnement et aux étudiants des lycées agricoles - qui sont les exploitants de demain.



Réunion de présentation des résultats du réseau Dephy Ferme aux agriculteurs sur Vacqueyras en mai 2013.